COMMISSION ÉTHIQUE portée par LE CODASE

CHARTE DE FONCTIONNEMENT

1. Préambule

« L'éthique part de la question qui s'impose à un individu ayant besoin d'orientation lorsque dans une certaine situation, il se trouve indécis devant la tâche à maitriser pratiquement : comment dois-je me comporter, que dois-je faire ? » [1]

« L'éthique est une optique » E. LEVINAS.

Le registre éthique, c'est accepter d'être dans la non-réponse, mais de pouvoir discerner.

Cette charte a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la Commission Éthique portée par le CODASE, qui est inter-institutionnelle comprenant notamment l'association Ste Agnès, la DTPJJ 38, OCCELIA, le CD 38 et d'autres institutions de l'Isère en protection des enfants.

2. Histoire de la Commission

À la demande du Conseil d'Administration de l'association, cette commission éthique a vu le jour en 2010.
La commission éthique participe et contribue à complémenter par des avis les réflexions éthiques qui ont lieu dans les services et établissements des institutions qui y sont représentées.
Les changements récents et en cours dans notre vie sociale sont loin d'être stabilisés et s'expriment souvent dans le flou et les contradictions. Les professionnels, bénévoles et personnes accompagnées sont amenés à chercher des solutions concrètes, individuelles ou collectives à des problèmes plus ou moins inédits.

[1] *De l'éthique de la discussion,* Jürgen Habermas

Par exemple : les droits des usagers, ceux de l'enfant, l'apparition des CEF, la remise en cause de la mixité à l'école, la place des réseaux sociaux, les abus à caractère sexuel, les évolutions de la parentalité et la question du non-respect des droits des enfants, etc..
Elle travaille dans le respect de la discrétion, de l'anonymat. Avec cet impératif, une diffusion des échanges et considérations est possible.
Le souhait est de doter le personnel de l'association et des autres partenaires d'un instrument souple, non contraignant, qui soit une aide et une réassurance, qu'ils puissent utiliser en toute confiance.

3. Les objectifs et les fonctions de la Commission Éthique

De nombreuses situations émergent dans les services interrogeant les professionnels, les familles et bien sûr les personnes concernées eux même sur la meilleure décision (ou position) qu'il faudrait adopter pour le bien être, la satisfaction et la sécurité de tous.

Ces questionnements rejoignent ce qui se nomme « la recherche du bien agir », avec une volonté de favoriser l'équilibre et de restaurer la place du sujet. Or dans certains cas, la loi, les bonnes pratiques, les valeurs ou la morale ne suffisent pas à éclairer ces débats.

La commission éthique est donc une instance de réflexion et d'échanges, chargée d'apporter un éclairage sur ce type de situation sensible, à la frontière de différents domaines, favorisant une approche fondée sur la démarche éthique.
Elle a pour objectif primordial de « mettre des mots sur des maux ». Le CODASE met ainsi en place un espace d'écoute, de prise en compte des difficultés en partant du postulat que le fait de poser son questionnement et de le partager permet parfois le soutien des publics accompagnés et la mise au travail des professionnels.

L'éthique c'est l'oxygène qui nous manque parfois, c'est l'intelligence collective. Si la décision individuelle et subjective peut-être arbitraire, l'ouverture, la circulation, les allers-retours entre la pratique et la doctrine procèdent plutôt d'une démarche éthique.
La commission éthique se donne également comme objectif d'être un lieu ressource qui permet de donner un éclairage éthique à des questions complexes. Elle souhaite soutenir la complexité, réintroduire de la temporalité et de la nuance. Or, pour que l'essence du travail social puisse faire face aux injonctions paradoxales, il faut arriver à penser collectivement.

Les membres de la commission éthique souhaitent que les questions arrivent des lieux de la pratique. Une dimension pratique qui ne doit pas être oubliée au profit d'une réflexion purement universitaire. Il est essentiel de rester en lien avec les questionnements de terrain.

4. Les rencontres de la Commission Éthique

La commission éthique se réunit tous les deux mois, à raison de séances de 2 heures. Les rencontres ont lieu le vendredi, de 10h à 12h.
L'invitation et l''ordre du jour est envoyée à chaque membre de la commission avant chaque rencontre par le secrétariat du CODASE.

Une adresse courriel est dorénavant accessible pour toute situation qui vient des lieux de la pratique : commissionethique@codase.org et p.pelege@codase.org (courriel du président).

5. La composition de la Commission Éthique

« L'individu n'acquiert de distance réflexive à l'égard de sa propre histoire que dans l'horizon de normes de vie qu'il partage avec d'autres ».[2]

La commission éthique est composée de membres permanents (professionnels, cadres et non cadres de plusieurs associations et institutions, administrateurs) qui s'engagent pour une participation sur l'année, et d'un président, coopté par la commission, qui assure l'animation et incarne la garantie du déroulé des échanges et des travaux.
Elle est transversale et inter-institutionnelle Il est essentiel que la commission soit transdisciplinaire (représentation de divers métiers et niveaux de fonctionnement). En effet, les missions étant à la croisée de différentes réalités dont celles budgétaires et politiques, il parait essentiel d'avoir différents regards sur les situations pour les penser ensemble, chacun de notre place.
Pour participer à la commission éthique en tant que membres permanents, les professionnels du CODASE doivent en faire la demande au directeur de leur service) et/ou au président de la commission pour les professionnels extérieurs.

En perspective : la place des personnes accompagnées et leur mode de représentation au sein de la commission.

6. Les modalités de saisine de la Commission Éthique

Chaque personne (qu'elle soit du CODASE ou d'associations partenaires) qui le souhaite peut saisir la commission éthique, individuellement ou de manière collective. Pour ce faire, il suffit d'adresser un texte par courriel, commissionethique@codase.org et p.pelege@codase.org (présentant la situation ainsi que la question au président de la commission. Cette saisine doit être suffisamment renseignée pour permettre la mise au débat.
Il sera alors proposé à la personne (ou au groupe) de venir exposer la situation directement à la commission éthique et ainsi participer à la discussion ; les personnes seront donc invitées ponctuellement à la commission, sous la responsabilité du président de celle-ci. Notons que toutes les questions seront soumises aux membres de la commission éthique ; aucune pré-sélection ne sera effectuée en amont.
A la suite des échanges au sein de la commission un avis est transmis, par email, aux personnes qui sollicitent la commission (il peut s'agir de personnes accompagnées comme de professionnels du CODASE ou associations partenaires, qui ne siègent pas à la commission éthique.
Les membres sont garants de la confidentialité des échanges et du demandeur. La situation fera toujours l'objet d'une anonymisation lors de la présentation.

[2] *De l'éthique de la discussion,* Jürgen Habermas

7. Le déroulement des réunions

« Quand tous ceux qui sont en principe concernés peuvent participer, libres et égaux, à une recherche coopérative de la vérité, au sein de laquelle seule a le droit de s'exprimer la force de l'argument meilleur. C'est sur cet état de fait universel-pragmatique que repose le principe de l'éthique de la discussion »[3]

En premier lieu, les membres de la commission procéderont à une reformulation des questions afin de mettre à jour le **questionnement éthique** de la situation présentée. Il s'agira de problématiser la question de façon à y apporter un éclairage éthique.
Au cours des réunions, les participants, peuvent enrichir ce qui se pense et ce qui se dit. Chacun de sa place peut exprimer les questions qu'il perçoit et les propositions de réponses à la situation. Une grande attention sera apportée pour que les échanges tournent autour **de faits et non de fautes**.
A la suite des échanges, la commission peut éventuellement **donner des avis** (argumentés et motivés), en prenant appui sur les valeurs défendues par l'association et les institutions partenaires. La commission souhaite apporter **un éclairage** (qui ouvre), plutôt qu'une réponse (qui résout).
Les membres de la commission éthique se gardent **la possibilité d'orienter** le demandeur vers d'autres types de services, ou d'autres instances si le questionnement ne relève pas de la commission éthique.
Dans un souci de suivi des situations évoquées, les membres de la commission éthique pourront solliciter ultérieurement les professionnels ayant exposé leur questionnement. Cette démarche sera discutée et validée par l'ensemble des membres ; il ne s'agit pas d'une initiative personnelle et individuelle.

8. Les modalités de diffusion des comptes rendus

Un compte rendu de chaque rencontre de la commission est transmis. La responsabilité de la rédaction est tournante, elle se décide à chaque début de séance. Une proposition de compte rendu est transmise au président de la commission pour une diffusion à l'ensemble des membres de la commission.
Le texte est validé collégialement lors de la rencontre suivante. Il est accessible à l'ensemble des établissements et des salariés et bénévoles du CODASE sur l'espace partagé.
Il est transmis par email ou écrit aux personnes accompagnées qui sollicitent la commission. Le secrétariat est tenu par le siège du CODASE (invitations des membres de la commission, diffusion du compte rendu à l'ensemble des participants, des salariés et des établissements, classement des documents dans les espaces partagés numériques).

[3] *De l'éthique de la discussion,* Jürgen Habermas

9. Membres de la Commission (septembre 2025) :

Secrétariat : Hannah GRONDIN, CODASE

Carine AUDAS, IDE, Espace ados, CODASE
Benoit BACCHETTA, ES espace ados du CODASE
Patrick BAES, DG association LE CHEMIN
Nathalie BAUDUIN, ES, pôle MO du CODASE
Frédéric CHOISNEL, psychologue, Association STE AGNES
Jean marc DEBONI , DAF du CODASE
Claude DELY, DG ADSEA 38
Céline DESVIGNES, CODASE
Christelle DUVERNEY, directrice DITEP Langeviin, CODASE
Danielle DURAND- POUDRET,, psychiatre, administratrice du CODASE
Cédric GAYET, DG association BEAUREGARD
Mathilde GAILLARD-LAMBERET, DTPJJ 38
Céline GUYOT, CODASE
E. GRANGE, Chargée de projets, CODASE
F JALABERT, Directeur DU RACHAIS, ITINOVA
Véronique GUYONNEAU-AZZOUZ, CDS Pôle hébergement au CODASE
Assia IDIOU, secrétaire , OCCELIA Grenoble
Iona LACHENAL, CODASE
Robin MAIGRE, CODASE
Sylvie MARTINEZ, CODASE
Olivier MARZE, DG Association STE-AGNÈS
Camille MAZZUCCHI, ES Point-Virgule
Marion MININNO, CODASE
Patrick PELÈGE, sociologue, psychanalyste , président de la COMMIISION ÈTHIQUE
Assia KOLIAI, CDS Milieu ouvert, CODASE
Matthieu SUGIER , directeur ALTACAN
Karen TOQUET, formatrice IUT, UNIVERSITE DE GRENOBLE
Cathlyne VICTORIANO, ES PS CODASE

Adresses courriel de contact :

commissionethique@codase.org
p.pelege@codase.org

Téléphone du secrétariat de la Commission :

04 76 84 21 90

Adresse postale :
Commission éthique
Siège social
21 rue Anatole France
38100 GRENOBLE